



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 5 mars 2015**

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

**N° 2015/25**

**Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2014  
sur la gestion de l'exercice 2015**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Administratif 2014, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère que pour le Budget Annexe Voirie, il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2014 sur la gestion de l'exercice 2015.

**Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :**

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2014	=	<b>436 202,00 €</b>	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		
en dépense Chapitre 23	=	0 €	
au 31/12/2014 Divers	=	0 €	
Total	=	0 €	(D2)
<b>TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)</b>	=	<b>436 202,00 €</b>	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2014	=	0 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0 €	
en recette Chapitre 13	=	0 €	
au 31/12/2014 Chapitre 16	=		
Divers	=		
TOTAL	=	0 €	(R2)
<b>TOTAL DES RECETTES (R1+R2)</b>	=	<b>0 €</b>	(R4)
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)</b>	=	<b>436 202,00 €</b>	

**Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2014**

Résultat comptable de l'exercice 2014 (C/12)	=	266 742,00 €
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	283 160,00 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	549 902,00 €

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2015	=	<b>436 202,00 €</b>
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2015	=	<b>113 700,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2014 sur la gestion de l'exercice 2015 pour le Budget Annexe Voirie, comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 10 mars 2015.

Le Président,  
Raymond GARDELLE